

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 3 Mai 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB puis sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 7.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h10.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 3.4)

Etaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : A. BLESSEMAILLE, A. POULIN

Mandataires : D. SCHAUSS, F. PRESSE

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2018 : 2 190 000 € Montant de l'opération : 17 000 €

Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur 3 nouvelles demandes d'aide à l'accession à la propriété qui permettront le financement de 3 projets de construction de maisons labellisées à Serre-les-Sapins, Nancray et Chemaudin et Vaux.

I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégué pour se prononcer sur leur attribution.

II. Demande de subvention de M. CUENOT Julien et Mme PAGNIER Alexandra

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située 13 A rue Souvelaine à SERRE-LES-SAPINS, commercialisée par la société MAISONS ROCBRUNE.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

III. Demande de subvention de M. CUVILLY Robin et Mme RINS Florianne

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « La Combe Saint-Vallier » (lot 2) à NANCRAÏ, commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Nancray : 1 300 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

IV. Demande de subvention de M. et Mme BONNET Matthieu et Marie

Objet : demande d'aide à l'accèsion à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « les Jardins du Château » (lot 38) à CHEMAUDIN ET VAUX, commercialisée par la société NEOLIA Maisons individuelles.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. CUENOT et Mme PAGNIER correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.
- la demande de subvention de M. CUVILLY et Mme RINS correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de M. et Mme BONNET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 MAI 2018



Contrôle de légalité